

SYNAD

Plus
Dossier spécial

Les Adjuvantiens et **REACH**

Registration Evaluation Authorization of **CH**emicals



Adjuvants du béton :
C'est toute la différence

 **SYNAD**
Syndicat National
des Adjuvants
pour Bétons
et Mortiers

Que veut dire REACH ?

Registration Evaluation Authorization of Chemicals
Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques

Quels sont les objectifs de REACH ?

HARMONISER :

Mettre en place un système de gestion unique des produits chimiques en Europe.

PROTEGER :

Renforcer la protection de l'homme et de l'environnement en garantissant de meilleures connaissances sur les dangers liés aux produits chimiques et en assurant une meilleure gestion des risques lors de leurs utilisations.

CONTROLLER :

Contrôler l'importation massive de substances de pays hors UE pour lesquelles on ne dispose que peu d'informations sur leur innocuité en ne mettant sur le marché européen que des substances connues avec des utilisations garanties.

Qui est concerné ?

Les producteurs européens et les importateurs-transformateurs (venant hors UE) de substances chimiques à plus de 1T/an sont responsables des procédures de pré-enregistrement et d'enregistrement de ces substances. **Seuls les fabricants et importateurs de substances sont concernés.** Les utilisateurs doivent respecter les consignes de sécurité communiquées par leurs fournisseurs.

Quels sont les produits concernés ?

REACH donne trois définitions différentes pour le mot générique "produit chimique".

Le règlement distingue les substances chimiques, les préparations et les articles. REACH concerne les substances chimiques (=molécules), éléments de base constitutifs de toutes les préparations (=mélanges de plusieurs substances), et les articles, éléments indispensables à l'utilisation du produit chimique. Ce sont ces substances et articles qui doivent être enregistrés, en aucun cas les préparations telles quelles.

Quelles sont les conséquences en matière de marquage des produits ?

A terme, cela entraînera la modification de la classification, de l'étiquetage et des fiches de données de sécurité, du fait, notamment, de la mise en place dans les mois à venir du GHS (Globally Harmonized System, soit Système Général Harmonisé). En complément du règlement REACH, le GHS introduira de nouveaux critères mondiaux de classification des dangers physiques, pour la santé et pour l'environnement (nouveaux pictogrammes).

Quelles sont les conséquences économiques sur le marché ?

- Hausse des prix des matières premières et par conséquent, des produits finis formulés à partir de ces dernières.
- Coût de mise en place de mesures de management des risques plus importants.
- Réduction de la gamme des produits disponibles sur le marché.
- Recherche et développement de nouvelles substances.

Qui contrôle REACH ?

REACH est sous la responsabilité des Etats Membres de l'Union Européenne et d'une nouvelle Agence des Produits Chimiques basée à Helsinki : ECHA (European Chemical Agency). Plusieurs organismes seront aussi chargés à l'échelle nationale de suivre la mise en application de REACH (BERPC pour la France par exemple).

Planning d'application de REACH



Suis-je concerné si j'importe hors UE ?

Oui, étant responsable de la mise sur le marché de substances chimiques, je suis directement concerné par REACH en tant que déclarant.

Comment puis-je savoir si une substance est conforme à REACH ?

La FDS est, dans le cadre de REACH, l'outil de communication principal entre déclarants et utilisateurs. Le n° d'enregistrement de la substance concernée sera indiqué dans le paragraphe 1 de la FDS. En attendant, il est de la responsabilité des utilisateurs en aval de se renseigner auprès de leurs fournisseurs si ces derniers comptent pré-enregistrer et enregistrer leurs substances.

Quel risque si j'utilise une substance non enregistrée à REACH ? Amendes ?

Des contrôles seront faits par les états membres et des sanctions pourront être prises vis-à-vis de ceux qui utiliseront des substances non déclarées.

Lexique



Molécule :

Ensemble d'atomes unis les uns aux autres par des liaisons chimiques.

Substance : Élément chimique et ses composés à l'état naturel ou obtenu par un processus de fabrication, y compris tout additif nécessaire pour en préserver la stabilité et toute pureté résultant du processus de mise en œuvre, mais à l'exclusion de tout solvant qui peut être séparé sans affecter la stabilité de la substance ou modifier sa composition.

Préparation : Mélange de plusieurs substances.



GHS :

Abréviation de "Globally Harmonized System". Système de classification et de codification des substances et des préparations. GHS tendra à une normalisation internationale uniforme. Elle doit être introduite en Europe parallèlement au nouveau système de gestion des substances chimiques.



FDS : Fiche de Données de Sécurité.

FT : Fiche Technique des produits.



BERPC :

Bureau d'Evaluation des Risques des Produits et agents Chimiques.

Sa mission : l'assistance gratuite des états membres sur le règlement Reach. Son rôle : faciliter l'accès des entreprises à un niveau suffisant d'information pour leur permettre de répondre aux exigences de Reach.

Lexique



Le marquage CE est un marquage européen obligatoire pour tous les produits soumis à une ou plusieurs Directives Européennes. Il indique que les produits respectent les exigences essentielles des Directives "Nouvelle Approche" traitant notamment des questions de sécurité, de santé publique et de protection des consommateurs. CE est un marquage réglementaire permettant aux produits de circuler librement dans tout l'Espace Economique Européen.



La marque NF est une marque de certification de qualité volontaire ayant un objectif de différenciation. Elle garantit que les exigences de qualité, sécurité, fiabilité, aptitude à l'usage décrites dans des normes et règlements de certification ont été contrôlées et sont respectées. La marque NF vise à répondre à l'attente globale de qualité des prescripteurs et utilisateurs (aptitude à l'emploi, durabilité, performances, ...).

Les Adjuvantiens et

REACH

Registration Evaluation Authorization of CHemicals

■ Qui est concerné ?

Les producteurs d'adjuvants sont concernés par REACH, les utilisateurs n'ont pas de déclaration spécifique à faire. Ils doivent par contre s'assurer que leurs fournisseurs sont en conformité avec la réglementation REACH.

■ Les adjuvants doivent-ils être enregistrés ?

Les adjuvants étant des PREPARATIONS (des mélanges de substances), ils ne sont pas soumis à enregistrement. Par contre, leurs SUBSTANCES constitutives doivent être déclarées.

■ Comment savoir si une substance est conforme à REACH ?

Les fiches de données de sécurité (FDS) des adjuvants feront mention de la bonne conformité à la réglementation REACH en précisant, dans le paragraphe 1, les numéros d'enregistrements des substances concernées.

■ Y a-t-il un lien avec le CE et le NF ?

Non, la marque NF, label français, et le marquage CE, label européen, sont directement liés à la qualité des produits et répondent à des directives. REACH n'est pas une directive mais un règlement européen en matière de sécurité.

■ Quel engagement prend le SYNAD vis à vis de REACH ?

Les sociétés adhérentes au SYNAD s'engagent à être conformes à REACH.


SYNAD
Syndicat National
des Adjuvants
pour Bétons
et Mortiers



Affilié à la Fédération
Européenne des Adjuvants